

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 novembre 2012

Présents : AIDI Mohamed, CHORON-PELLICIER Véronique, CHOSSON Stéphane, COUGET Georges, DUC Christian, DUC Jean-Louis, PELLICIER Francis, ROMANET Guy Pierre, VAUDEY André.

Excusé : PELLICIER Lionel

Secrétaire : DUC Christian

Rappel des délibérations prises à la précédente réunion du conseil municipal.

1 - PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Une représentante de Terre d'Urbanisme, bureau d'études chargé de l'élaboration de notre PLU présente au Conseil municipal le projet de PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) modifié suite à la réunion du 15 octobre dernier. La représentante du Cabinet KARUM présente le volet écologique du PADD.

Les membres du conseil travaillent sur le futur zonage du PLU (Plan Local d'Urbanisme) afin de définir les futures zones urbanisables ainsi que les emplacements réservés pour le stationnement et le dépôt de neige.

Le Conseil municipal recherche tous les terrains qui pourraient être constructibles dans les 30 années à venir. L'objectif est de débloquer quelques terrains rapidement pour permettre l'installation de nouvelles familles. Les autres terrains seront mis en zones futures et débloqués au fur et à mesure des besoins. Il est bien entendu qu'aucun projet ne pourra se faire sans l'accord des propriétaires concernés.

Il y aura encore des séances de travail sur ce sujet et la population pourra consulter ces projets lors de l'enquête publique du PLU.

2 - QUESTIONS DIVERSES

Chapelles

Le Conseil examine les devis concernant la confection et la pose de grilles de protection pour les chapelles de La Thuile et de Bonvillard. Le choix se porte sur le devis de l'entreprise Patines et Volutes pour un montant de 8 228,48 euros TTC. Monsieur le Maire rappelle que pour cet aménagement la commune bénéficie d'une subvention de 66 % de la part du Conseil général de la Savoie.

Gîtes de La Thuile

Une agence immobilière a été consultée pour l'estimation du bâtiment des gîtes de la Thuile. Le Conseil municipal décide de mettre en vente ce bâtiment composé de 2 appartements et une cave pour un montant de 240 000 euros.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à GRANIER, le 18 octobre 2012

Le Maire,

Georges COUGET